

ARRÊTÉ n° 2022-148

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 12/05/2022

Le Directeur de l'UFR LESLA

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2022-84 du 8 avril 2022 ;
- Vu** l'arrêté 2022-89 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 12 mai 2022,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 12 mai 2022, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : salle du conseil B.132

Président de bureau de vote : Pascal CORNET

Assesseure 1 : Rosa DA SILVA

Assesseur 2 : Steve CHEVILLON

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trice-s par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 6 mai 2022

Pour la Présidente,
Le Directeur de l'UFR LESLA
Denis Vgier

